



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'AMENAGEMENT DU VUACHE**

Vulbens, le mardi 22 novembre 2016

COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 16 NOVEMBRE 2016 A SAVIGNY

COMPTE-RENDU

Nombre de Conseillers en Exercice : 22
Nombre de Conseillers Présents : 12
Nombre de Conseillers Votants : 12
Date de Convocation : 03 novembre 2016

L'an deux mille seize, le seize novembre à dix-huit heures trente, le Comité, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sur la commune de Savigny, sous la présidence de Monsieur Dominique ERNST, Président.

Présents : ROZE S., CLAEYS S., LAPRAZ L., BRIQUE J.-R., DESBIEZ-PIAT S., MEYNET G., MAGNIN A., ERNST D., VELLUT D., MERY L., DOMERGUE F., DUCRUET J.-L.,
Excusés : ROTH J.-L., BOUVARD V., DELVA C., DUPARC M., DEGENEVE G. - **Absents :** ARGAUD C., SOLER J., DUPARC C., FEIREISEN J., CLERC E., BARBIER C.,
Invités : FOL B., PATRY S.

M. DESBIEZ-PIAT S. a été élu secrétaire de séance.

Madame Béatrice FOL, maire de la commune de Savigny, accueille les membres du comité SIAV dans la salle du conseil municipal.

Dominique ERNST (DE) la remercie et accueille à son tour les délégués. Il regrette cependant, une fois de plus, le faible nombre de participants.

BILAN DES ACTIONS REALISEES PAR LE SIAV :

- **Soirée de vernissage des livres sur la flore et les légendes du Vuache** : Les habitants du Pays du Vuache étaient conviés le **vendredi 16 septembre** au Centre ECLA de Vulbens pour une soirée consacrée au lancement de deux nouveaux ouvrages sur le Vuache. Le premier, intitulé « *Le Vuache et ses plantes, catalogue floristique* », édité par le Syndicat Intercommunal de Protection et de Conservation du Vuache (SIPCV) et par la Société botanique de Genève (SBG) est le résultat de dizaines d'années de recherches sur le terrain menées par trois botanistes : Jacques BORDON, Denis JORDAN et Fernand JACQUEMOUD. Le second a pour titre « *Contes et légendes au Pays du Vuache* ». Ecrit par Dominique ERNST, cet ouvrage est une réédition largement augmentée (près de 40% de nouveaux textes) du livre paru en 2006 sur la même thématique. Pour cette nouvelle édition, le SIAV a fait appel à l'illustrateur chambérien Jean-Luc FOUQUER qui a réalisé de superbes dessins en couleur, qui donnent un style inédit à cet ouvrage.
Après les discours, les auteurs et l'illustrateur se sont prêtés avec enthousiasme à une longue séance de dédicaces. Cette soirée conviviale s'est conclue autour d'un délicieux buffet du terroir.

- **Animations dans les Espaces Naturels Sensibles (ENS)** : Dans le cadre du programme de découverte des ENS de Haute-Savoie, proposé par le Département, le SIAV a organisé deux animations gratuites :
 - o Le **samedi 24 septembre** à la Vigne des pères (Viry) : « *Se lézarder à la Vigne !* ». Après-midi animé par l'association Apollon74. 14 participants.
 - o Le **samedi 8 octobre** dans le verger communal de Jonzier-Epagny : « *Le verger : un patrimoine à déguster* ». Journée animée par l'association Apollon74, la Maison du Salève et le SIEFAGE. Une quarantaine de participants.

- **Animations scolaires dans les biotopes protégés de Viry** : Conformément au programme de gestion 2015-2017 des espaces naturels de la commune de Viry, l'association Apollon74 a accompagné plusieurs classes des écoles primaires du Vuache :
 - o Le **mercredi 28 septembre** aux Teppes de la Repentance avec les CP de l'école de Valleiry. A la suite de cette animation, Luc MERY (LM) et un stagiaire ont recréé les mares asséchées, qui avaient tendance à se combler,
 - o Le **vendredi 30 septembre** à la Vigne des Pères avec les CM2 de l'école de Viry,
 - o Le **vendredi 07 octobre** aux Teppes de la Repentance avec une autre classe de CP de l'école de Valleiry.

- **Collecte de fruits à Cervonnex** : **Tous les lundis soirs d'octobre**, de 16h à 20h, le SIAV et le Syndicat Mixte du Salève (SMS) ont assuré une permanence pour collecter les fruits issus des vergers traditionnels du territoire. Malgré un printemps très pluvieux, un été très sec et un retard dans la maturité des fruits, c'est près de 6.5 tonnes de pommes qui ont été apportées par les propriétaires d'arbres fruitiers, venus de tout le département. Le Bidoyon 2016, fabriqué dans l'atelier de Thomas LE PRINCE à Vallières, sera disponible fin novembre. Stéphane PATRY (SP) remercie DE, Denis VELLUT et Jean-Luc BARTHASSAT, qui ont accepté de tenir quelques-unes des permanences.

- **12èmes rencontres « Vergers » à Monnetier** : La 12^{ème} édition des rencontres autour des vergers traditionnels du Salève au Vuache s'est tenue le **dimanche 30 octobre** à la salle communale de MONNETIER-MORNEX. Comme chaque année, plusieurs centaines de personnes sont venues à la rencontre des professionnels et des associations pour échanger, questionner et acheter des produits et des livres autour des vergers traditionnels, de la nature et des productions locales. Parmi les publics ciblés par cette journée, il y a les propriétaires de vergers. Compte-tenu de la bonne participation aux ateliers de plantation et de taille, ainsi que du nombre de personnes venues faire identifier leurs fruits, nous estimons que cet objectif a été atteint. De même, les animations pour les enfants ont fait le plein et la fréquentation a été importante tout au long de la journée.

- **« Les couloirs de la nuit »** : La version itinérante de cette exposition, créée par la Maison du Salève dans le cadre du Contrat Corridors Biologiques « Champagne Genevois », a été installée le **mercredi 2 novembre** dans les Ateliers du Vuache, situés sous l'espace Albert Fol à Valleiry. Elle y séjournera jusqu'au 30 novembre. SP rappelle à l'assemblée que la mise à disposition de cette exposition est gratuite.

- **Gestion des espaces naturels de Viry** : L'équipe technique du SMS, mise à la disposition du SIAV 4 mois par an, a entrepris le **mardi 15 novembre** les travaux de gestion du Crêt de Puits et des Teppes de la Repentance : maîtrise de l'avancée des lisières, débroussaillage des zones envahies par les ligneux, etc. Des travaux sont également programmés autour de ces biotopes (conventions de gestion récemment signés avec les propriétaires riverains).

Sébastien DESBIEZ-PIAT (SDP) est désigné secrétaire de séance.

L'assemblée adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 14 septembre 2016.

DELIBERATIONS :

COÛT DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL SIAV AUPRES DE LA CCVU – ANNEE 2016

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le SIAV et la Communauté de Communes du Val des Usses (CCVU) ont signé une convention de partenariat pour la mise en place et l'entretien du balisage PDIPR du GR 65 « Saint Jacques de Compostelle » sur le territoire de la CCVU, compris entre le lieu-dit « Le Sion » (Marlioz) et Frangy.

Conformément à l'article 3 de cette convention, il propose de fixer le coût de mise à disposition du personnel du SIAV pour la réalisation de ces opérations.

Le coût journalier de l'équipe d'entretien du Syndicat Mixte du Salève, mise à la disposition du SIAV 4 mois par an, s'élève à 285 € / jour pour l'année 2016. Le coût journalier du chargé de missions du SIAV, qui coordonne la réalisation des opérations, s'élève pour l'année 2016 à 192 € / jour. Ce qui donne un coût horaire de $(285 + 192) / 7 \text{ heures} = 68 \text{ €}$.

Entendu l'exposé, le comité, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de monsieur le Président,
- **FIXE** à 68 € de l'heure le coût de mise à disposition du personnel du SIAV auprès de la CCVU pour l'année 2016.

PROGRAMME DE SAUVEGARDE DES VERGERS DE HAUTE-TIGE

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que depuis sa création, le SIAV s'est engagé dans la préservation des vergers de haute-tige, élément du patrimoine paysager, naturel et culturel local, situés dans les plaines et piémonts du Vuache.

Cette action menée conjointement avec le Syndicat Mixte du Salève (SMS), a conduit les deux collectivités à mutualiser du personnel et du matériel.

Depuis 2009, le Département de la Haute-Savoie aide financièrement les deux structures. Le programme 2011 – 2015 a fait l'objet d'un Contrat Départemental pour un espace naturel sensible.

Ce contrat étant arrivé à son terme, le SIAV et le SMS proposent de solliciter à nouveau le Département pour poursuivre et développer leurs actions sur les vergers de haute-tige.

Il rappelle que le Département vient d'adopter son nouveau Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles et qu'une fiche action (n°5.5) prévoit la connaissance et la préservation des vergers de haute-tige et des saules têtards.

Monsieur le Président expose ensuite les actions proposées dans le programme 2017 – 2021, dont le budget prévisionnel est présenté ci-après :

Actions	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Plantation	6 536 €	3 460 €	3 460 €	6 536 €	3 460 €	23 452 €
Taille et conservation	9 424 €	9 424 €	9 424 €	9 424 €	9 424 €	47 120 €
Valorisation des fruits	576 €	576 €	576 €	576 €	576 €	2 880 €
Formation	2 120 €	4 525 €	4 995 €	2 120 €	2 120 €	15 880 €
Sensibilisation	4 420 €	1 960 €	5 420 €	960 €	4 420 €	17 180 €
TOTAL	23 076 €	19 945 €	23 875 €	19 616 €	20 000 €	106 512 €

Monsieur le Président précise qu'à ce jour les seules recettes prévisionnelles connues pour mettre en œuvre ce programme, sont les participations demandées aux propriétaires de vergers pour la taille et la plantation, estimées à **18 750 €** sur les 5 ans (environ 100 arbres taillés par an à 25 € la taille et 50 plants installés par an à 25 € l'unité). Le reste est apporté par le SIAV.

Aussi le Président propose de solliciter à nouveau le Département de la Haute-Savoie pour la période 2017 - 2021. Ce partenariat pourra être envisagé dans le cadre d'un avenant au Contrat de Territoire en cours.

Après avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'unanimité :

- **SOLLICITENT** le Département de la Haute-Savoie pour une subvention au programme 2017-2021 de sauvegarde des vergers de haute-tige,
- **CHARGENT** le Président de signer tous les documents nécessaires à l'obtention de cette aide et le cas échéant à la mise en œuvre des actions proposées.

LM propose d'ajouter dans les actions de sensibilisation, la création d'une plaquette de présentation des actions « Vergers » des syndicats, à destination des scolaires. L'assemblée approuve.

AVENANT A LA CONVENTION TEPCV ET ENGAGEMENT DES PROJETS

Monsieur le Président informe l'assemblée que conformément à la Convention initiale « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV) signée entre l'Etat, la Communauté de Communes du Genevois (CCG) et les porteurs de projets, en juillet 2016, une première tranche de 500 000 € a été accordée au territoire de la CCG.

Pour prétendre à une seconde enveloppe de subvention, d'un montant de 1 500 000 €, la CCG doit remettre dès à présent un dossier d'avenant à cette Convention initiale. Certains syndicats œuvrant sur le territoire de la CCG ont été sollicités pour faire connaître leurs projets à court terme.

Une des six thématiques éligibles indiquées au moment de la concertation étant de : « Préserver la biodiversité, protéger les paysages et promouvoir l'urbanisme durable », le programme pluriannuel pour la sauvegarde des vergers de haute-tige du Salève au Vuache peut être subventionné dans le cadre de la convention TEPCV.

La CCG va déposer un dossier d'avenant comprenant une délibération d'engagement, l'avenant et les fiches actions associées. Le SIAV est par conséquent appelé à délibérer sur l'action le concernant en tant que co-maître d'ouvrage avec le Syndicat mixte du Salève : « Programme de préservation des vergers de hautes tiges et les saules têtards du Salève au Vuache ». Ce dossier d'avenant sera soumis à validation finale de l'Etat.

Monsieur le Président expose ensuite les actions proposées dans ce programme 2017 – 2021 (voir délibération précédente). A noter que le montant prévisionnel transmis dans la cadre de l'avenant TEPCV de la CCG est le montant total prévisionnel du programme sur trois ans, de 2017 à 2019, incluant donc le budget du SIAV et du Syndicat Mixte du Salève, et présenté comme suit :

Axes	MO	Projet	Coût prévu (€HT)	Programme TEPCV phase 2		Autres financements*
Biodiversité / Paysages	Syndicats du Salève et du Vuache	Programme de préservation des vergers de hautes tiges et les saules têtards du Salève au Vuache sensibilisation, formation, entretien)	175 019 €	32%	56 006 €	119 013 €

Monsieur le Président précise que le Département de la Haute-Savoie a été sollicité pour une subvention, dans le cadre d'un avenant au Contrat de Territoire en cours.

Après avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'unanimité :

- **SOLLICITENT** l'Etat pour une subvention au programme 2017-2021 de « Sauvegarde des vergers de haute-tige du Vuache », sur les mesures à mettre en œuvre dans les trois premières années,
- **CHARGENT** le Président de signer tous les documents nécessaires à l'obtention de cette aide et le cas échéant à la mise en œuvre des actions proposées.

CLÔTURE DE LA REGIE DE RECETTES DU SIAV

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le SIAV a créé une régie de recettes (délibération du 09 septembre 2002) pour l'encaissement des produits liés à la vente d'ouvrages.

Considérant la fusion du SIAV avec le SIPCV au 1^{er} janvier 2017, il propose de mettre fin à la régie de recettes du SIAV. Une nouvelle régie sera créée début 2017 par le Syndicat Intercommunal du Vuache.

Entendu l'exposé, le comité, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** la suppression de la régie de recettes du SIAV pour l'encaissement des produits liés à la vente d'ouvrages. La suppression de cette régie prendra effet le 31 décembre 2016.

CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE DE PREVENTION DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA HAUTE-SAVOIE

L'assemblée délibérante

Vu les dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 22, 26-1 et 108-2 ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Considérant que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents ;

Vu le projet de convention d'adhésion décrivant les missions confiées au Centre de Gestion en matière de médecine de prévention.

Le comité syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité :

1. **DECIDE** de solliciter le Centre de Gestion de la Haute-Savoie pour bénéficier de la prestation médecine de prévention qu'il propose aux collectivités dans le cadre de son service facultatif ;
2. **AUTORISE** Monsieur le Président à conclure la convention correspondante d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive selon projet annexé à la présente délibération ;

PROJETS DE PANNEAUX POUR LE SENTIER « LES EGLISES ET LES CHAPELLES DE VIRY » :

SP présente à l'assemblée les sept maquettes de panneaux qu'il a réalisées, et qui sont destinées à présenter l'histoire des anciennes paroisses de Viry le long d'un sentier. Les textes et les illustrations sont en grande partie issus du travail de recherche de « La Salévienne » et notamment de Claude BARBIER.

DE propose d'utiliser une police différente, de manière à ce que le texte (important pour chaque panneau) soit plus agréable à lire. Il explique par ailleurs que pour rendre la lecture plus ludique, des anecdotes originales ont été glissés dans chaque panneau.

Il remercie enfin SP pour le travail réalisé.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Boucle pour les cavaliers** : Suite à la demande d'une randonneuse équestre pour que soit étudié un projet d'aménagement d'allées cavalières sur les communes de Chênex, Valleiry et Viry, plusieurs réunions ont eu lieu dans l'automne et ont donné naissance à un projet de balisage d'une boucle équestre. Celle-ci emprunterait le chemin rural dit « Du Biollay », puis la route de Vers les Bois, une partie de l'itinéraire « *Une boucle à saute Frontière* », aménagé pour les cavaliers dans le biotope protégé, et le chemin de la Repentance. La portion routière située entre La Joux et Le Biollay pose un problème de sécurité en raison de la forte circulation automobile. Un itinéraire transversal, le long de la lisère du Bois de la Joux, jusqu'au lieu-dit « Les Hutins », est à l'étude.

Alban MAGNIN (AM) explique que si le projet se concrétise, il faudra espérer un changement de comportement de la part des centres équestres, afin de limiter la fréquentation des chevaux sur les routes et les trottoirs.

LM propose que le financement d'une partie du balisage soit à la charge de ces centres équestres.

Jean-Louis DUCRUET (JLD) va même plus loin en demandant le financement de la totalité du projet, incluant les travaux de réouverture des chemins dans les bois.

SDP met en garde le SIAV s'il s'engage dans le financement d'un tel projet, au risque de devoir assurer la maîtrise d'ouvrage d'autres projets similaires sur le territoire.

LM propose également qu'une plaquette soit créée pour présenter la boucle à l'ensemble des centres équestres.

Gisèle MEYNET estime qu'il est nécessaire d'établir un budget prévisionnel si le SIAV souhaite obtenir des financements.

- **Boucle VTT « Usses et Rhône »** : SP explique qu'il a récemment participé à une réunion de travail avec la Communauté de Communes de Pays du Seyssel (CCPS), collectivité chargée d'élaborer le Schéma Directeur de la Randonnée (SDR) pour le futur territoire « Usses et Rhône » (fusion de la CCPS avec la Semine et le Val des Usses) ; Ceci afin d'articuler les projets avec le SDR du Pays du Vuache.

Au cours de cette réunion a été abordé le projet de boucle VTT sur les communes de Clarafond-Arcine, Chaumont, Chessenz et Vanzy. Après étude de l'itinéraire, il a été proposé de modifier le tracé pour éviter les propriétés privées. Ce tracé, qui concernait le Pays du Vuache pour 2/3, est désormais inclus en quasi-totalité au territoire du Vuache. SP propose donc au comité d'ajouter ce projet au SDR du Pays du Vuache, afin de prendre en charge la pose du balisage VTT et l'entretien de l'itinéraire.

L'assemblée approuve, sous réserve qu'une convention soit établie avec la future Communauté de Communes « Usses et Rhône », qui prendra à sa charge le mobilier de balisage et l'entretien sur les portions situées hors du Pays du Vuache.

DE rappelle qu'une convention de ce type a été passée en 2015 avec la CC du Val des Usses concernant la remise à niveau du balisage et l'entretien du GR « Saint-Jacques de Compostelle ». Ce partenariat illustre bien la reconnaissance des compétences et du savoir-faire du syndicat du Vuache.

- **APPB Vigne des Pères** : SP retrace l'historique du contentieux qui oppose le SIAV et ASTERS (Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie) à monsieur Jean-Luc DUTOIT, propriétaire de la mare intra-forestière du biotope protégé de la Vigne des Pères (Viry).

De nouvelles infractions ont été récemment constatées au niveau du biotope :

- La dégradation du boisement autour de la mare, liée au surpâturage (chèvres et cochons), ne permet plus la régénération naturelle du peuplement forestier. Ceci est contraire au classement Espaces Boisés Classés (EBC) qui interdit les changements d'affectation ou les modes d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements.
- Il est possible que les espèces protégées recensées dans la mare en 2011, lors de la finalisation des travaux réalisés dans le cadre de la conciliation, aient subies des atteintes consécutives aux modalités de gestion de la zone par le propriétaire. La vérification de la présence de ces espèces dans la mare nécessite une expertise au printemps 2017.
- La circulation des véhicules à moteur, interdite dans cet APPB, est cependant constatée de façon récurrente (traces sur le chemin et au niveau de la prairie de fauche). Des clichés témoignent de ces infractions répétées.

Par conséquent il a été décidé d'adresser un courrier à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie pour solliciter son intervention et pour que soient enfin respectés le classement communal en « Espaces Boisés Classés » et l'arrêté préfectoral du 21 avril 1997 destiné à préserver ce biotope contre les atteintes susceptibles de nuire à sa qualité.

- **Contes et légendes au Pays du Vuache** : Comme le veut la tradition, DE offre aux délégués présents un exemplaire de l'ouvrage.
- **Panneaux d'information « Les Teppes de la Repentance »** : Les nouvelles maquettes des panneaux (qui vont être prochainement refabriqués), sont présentées au comité. LM propose d'actualiser les photos. JLD propose de remplacer SIAV par SIV (Syndicat Intercommunal du Vuache). L'assemblée approuve.

Avant de conclure :

- LM informe le comité que le rapport de stage concernant l'inventaire des pierres à cupules et blocs erratiques du territoire sera bientôt disponible. GM demande si une présentation devant le comité est envisageable ?
- AM revient sur la limitation du nombre de participants pour le trail du Vuache, expliquant qu'il a été destinataire de plusieurs plaintes. SDP rappelle que ce genre de manifestations sportives monte en puissance à l'échelle nationale. JLD explique (à nouveau) qu'un courrier a été adressé à toutes les structures du territoire, associations, MJC et clubs sportifs, pour expliquer la position du SPCV, et que ce courrier a été validé à l'unanimité par les délégués du SPCV et du SIAV.

L'ensemble des points d'ordre du jour ayant été abordés,

La séance est levée à 21h et la commune de Savigny convie le comité à un buffet froid.

Lexique des abréviations :

Délégués :

AM : Alban MAGNIN
DE : Dominique ERNST
GM : Gisèle MEYNET
JLD : Jean-Louis DUCRUET
LM : Luc MERY
SDP : Sébastien DESBIEZ-PIAT

Salarié :

SP : Stéphane PATRY

ASTERS : Conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie
CCPS : Communauté de Communes de Pays du Seyssel
ENS : Espaces Naturels Sensibles
GR : Grande Randonnée
PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée
SBG : Société botanique de Genève
SDR : Schéma Directeur de la Randonnée
SIAV : Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache
SIDEFAGE : Syndicat mixte de gestion des déchets
SIPCV : Syndicat Intercommunal de Protection et de Conservation du Vuache
SIV : Syndicat Intercommunal du Vuache
SMS : Syndicat Mixte du Salève